

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET 📎 N° 20240626_17

📎..... Projet « Belvédère » - Convention de partenariat entre la ville de Wimereux et l'Etat relative à la vidéo protection urbaine - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 20 juin 2024

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, M. SENEAL Yannick, Mmes ROUSSEAU Marie-José, HEMBERT Axelle, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BARDEAUX Sandrine
M. DEVIN Serge	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme LAVIEVILLE Chantal	à	M. JOLIE Pascal
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme KOROL Renée
Mme NOËL Laure	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LEPRETRE Médéric	à	Mme BAILLARD Sylvie
Mme GUILLOU Elodie	à	M. SAMUEL Jean-Michel
M. MARLOT Loïc	à	Mme BERNARD Sabine
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José.

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme REBOUL Sophie.

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. Pascal JOLIE

SERVICE SECURITE ET DOMAINE PUBLIC

**PROJET « BELVEDERE »- CONVENTION DE PARTENARIAT EN LA VILLE DE
WIMEREUX ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION URBAINE
AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

Considérant que la commune de Wimereux a été autorisée par arrêtés préfectoraux N° 2022/0722 en date du 16 septembre 2022 et N° 2023/199 en date du 31 mars 2023, à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection, conformément aux dispositions des articles L. 251 à L.255 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Considérant que les arrêtés préfectoraux autorisent l'accès aux images et aux enregistrements aux personnels des services de l'Etat, individuellement désignés et dûment habilités par le Chef de service ;

Considérant l'intérêt d'un déport d'images, dans le cadre du projet Belvédère, vers le Centre d'information et de commandement (CIC) de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Pas-de-Calais (DIPN62) pour faciliter les conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les conditions de partenariat entre l'Etat et la commune de Wimereux sur les modalités de transmission et de mise à disposition des images émanant du système de vidéoprotection urbaine et « Projet Terminus » implanté sur le territoire de la commune et exploité par son centre de visionnage.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante, d'approuver la convention de partenariat entre la commune de Wimereux et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine et le « Projet Terminus ».

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Wimereux et l'Etat, ainsi que tous les actes en découlant.

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de l'année en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Pascal JOLIE.

Le Président de séance,

#signature#